



Maison en indivision - paiements

Par **les txus**, le **09/10/2013** à **16:47**

Nous avons une maison en indivision avec une tante;
Jusqu'a l'an dernier , J'ai payé ma part de taxe directement au service des impôts;
Cette année, j' apprends que ma tante a demandé le prélèvement et demande de lui faire un chèque de remboursement. Cela peut il avoir des conséquences en cas de mésentente, ou lors de sa succession?

Par **trichat**, le **09/10/2013** à **18:07**

Bonjour,

Comme diraient les modérateurs, bonjour et merci sont des marques de politesse appréciées par les bénévoles qui répondent gracieusement au maximum de questions.

Ceci rappelé, si votre tante a payé l'intégralité de la taxe, il est normal que vous lui en remboursiez la moitié contre remise de la copie de l'avis d'imposition.

Pensez à conserver une copie de ce chèque, jointe à la copie de l'avis d'imposition: cela constituera une preuve de votre paiement.

Pour la suite, cela n'aura aucune incidence.

Cordialement.

Par **les txus**, le **09/10/2013** à **19:23**

Bonjour Trichat

Avec tt mes excuses... j'étais dans mon sujet, et j'ai effectivement oublié que derrière la machine il y avait "une personne" je vous renouvelle tt mes excuses et vous remercie de votre prompte réponse!

Cordialement

les Txus.

Par **Georg**, le **19/01/2014** à **14:37**

Bonjour,

J'aurais besoin de vos conseils pour la vente d'un bien immobilier dont j'ai fait l'acquisition avec une autre personne en indivision solidaire (50/50) avec un prêt sur 25 ans.

Depuis l'été dernier, j'ai quitté les lieux pour cause de séparation (nous étions en union libre). Je suis dans une situation précaire. Je me suis faite héberger avec ma fille à titre gratuit un certain temps, ce qui m'a permis de continuer à rembourser le prêt de la maison.

Seulement, après avoir consulter ma banque, je me suis trouvée une location récemment d'urgence. Je ne peux continuer à payer les échéances et un loyer. J'ai eu une mauvaise surprise de la banque qui a tardé à me faire un retour sur ma demande d'arrêt temporaire d'échéances alors que c'était "normalement" ok.

Je voulais savoir comment procéder à une demande d'indemnités d'occupation car mon ex habite toujours sur les lieux. De plus, j'ai fait des travaux de rénovation de la maison. Une grosse partie de mes économies y sont passées. Je demande le remboursement de la moitié mais aucune réponse.

Je voudrais également savoir quelles seraient les conséquences en cas d'arrêt définitif des paiements des traites de la maison.

Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet SVP ? Je vous en serais reconnaissante.

Bien cordialement,

Georg